

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION
DU SAMEDI 4 AVRIL 2015 A 14 H 00 AU SIEGE FEDERAL**

~~~~~

**1 – Présence des élus – Liste d'émargement**

– Annexe n° 1

**2 – Ordre du jour**

– Annexe n° 2

**3 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13/12/2014**

– Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**4 – Réunions des élus depuis le dernier CA du 13/12/2014**

– Annexe n° 3

## **5 – Date à retenir**

Prochain Conseil d'Administration le samedi 30 Mai 2015.

## **6 – Point sur le bilan financier 2014 et le prévisionnel 2015**

Les deux documents sont commentés par la Président.

Celui-ci précise que l'excédent enregistré au bilan, pour une grande partie, est dû à des aides de l'Agence de l'Eau parvenues en 2014 mais qui auraient dû être versées sur le budget 2013 et à des acquisitions non réalisées (terrains pour frayères à brochets).

Pour 2015, le projet du budget prévisionnel fait apparaître également un excédent, celui-ci sera obtenu grâce à des recettes supplémentaires envisagées, car les lignes de dépenses seront pour la plupart identiques à celles de 2014.

Après débat, le Conseil d'Administration prend acte de cette communication.

## **7 – Subventions aux AAPPMA pour les alevinages 2014**

Vous trouverez, en annexe 4, le tableau récapitulatif des AAPPMA bénéficiaires pour un montant total de 9 100 €.

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas donner une suite favorable à deux demandes compte tenu que les AAPPMA concernées n'ont pas respecté les règles définies dans la circulaire « Alevinages ».

## **8 – Subventions aux AAPPMA pour le fonctionnement des Ateliers Pêche Nature en 2014**

Vous trouverez, en annexe 5, la liste des AAPPMA bénéficiaires pour un montant global de 2 009 €.

## **9 – Subventions aux AAPPMA et au CD 89**

### **AAPPMA UPHYA**

→ **Acquisition d'une batterie pour un semoir (chaulage)**

|              |       |
|--------------|-------|
| Coût :       | 140 € |
| Subvention : | 70 €  |

## **AAPPMA ANNAY-MOLAY-STE-VERTU**

### → **Acquisition d'un barnum pour les manifestations**

Coût : 582 €  
Subvention : 291 €

## **AAPPMA AVALLON-MORVAN**

### → **Vidange de l'étang de Marrault**

Coût : 16 667,58 €  
Montant subventionnable : 2 610,00 €  
Subvention : 1 305,00 €

## **CD 89**

Aide de 3 000 € pour son fonctionnement.

## **10 – Point sur l'organisation de l'Assemblée Générale du 18/04/2015**

L'ordre du jour est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Plusieurs précisions sont apportées sur certains points.

Les élus prennent acte de ces communications.

## **11 – Vœux des AAPPMA en vue de l'Assemblée Générale du 18/04/2015**

3 AAPPMA ont présenté des vœux (AVALLON – JOIGNY – MIGENNES).

Après débat, les réponses à ces vœux seront communiquées à ces AAPPMA lors de l'Assemblée Générale.

## **12 – Médailles fédérales**

### **1) Médailles aux Présidents**

Le Président précise qu'aucune médaille n'est à distribuer cette année.

### **2) Médailles sur propositions des AAPPMA**

Le Conseil d'Administration accepte la remise des médailles suivantes :

– **CHIGY** → M. Daniel SCHENKER – Trésorier

– **GRANDCHAMP** → M. Philippe JACQUEMIN – Trésorier

- **L'ISLE-SUR-SEREIN** → MM. Jacques SANTORO et Pascal SAUVARD – Membre du CA
- **SAINT-JULIEN-DU-SAULT** → M. Serge DUBOIS – Trésorier
- **SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE** → M. Luc GILLET – Moniteur de l'école de pêche
- **SEPEAUX** → MM. Daniel MORIZOT et Jean-Michel TENAUDIER – Gardes de Pêche
- **VILLENEUVE-SUR-YONNE** → M. Alain ZLOCH – Membre du CA  
Mme Chantal MORIN – Monitrice école de pêche

### **13 – Ristournes sur les procès-verbaux « pêche » dressés par les Gardes Pêche des AAPPMA**

Le Conseil d'Administration décide de ristourner les aides suivantes pour les procès-verbaux dressés et réglés :

- **AAPPMA AUXERRE**

322 € (14 PV x 23 €)

- **AAPPMA ENTENTE DES PECHEURS DU SENONAI**

46 € (2 PV x 23 €)

### **14 – Indemnités pour le contrôle de l'étang fédéral**

Le Conseil d'Administration décide d'accorder les indemnités suivantes :

- 150 € à M. HOGUET – Garde Pêche de l'AAPPMA d'AUXERRE
- 150 € à M. AUCLAIR – Garde Pêche de l'AAPPMA d'AUXERRE

### **15 – ONCFS – Convention éventuelle avec cet Etablissement pour le contrôle des pêcheurs**

Le Président indique aux membres du Conseil d'Administration l'importance des contrôles vis-à-vis des pêcheurs. En effet, il s'avère que la prise de cartes de pêche, pour certaines personnes devient aléatoire.

Par respect pour les pratiquants qui respectent la loi, il est de notre devoir de faire appliquer les règles. Il faut noter que l'ONEMA ne pratique plus de contrôles. Les 65 Gardes Pêche des AAPPMA s'appliquent à faire de leur mieux, mais cela est difficile.

Seul, reste l'ONCFS. Cet établissement chaque année, fait entre 80 et 120 procédures.

Compte tenu que cet organisme est sollicité de plus en plus pour des tâches nouvelles, que les effectifs de la brigade sont en baisse et afin de garder un volume de contrôles au même niveau qu'actuellement, le Président mentionne qu'un protocole de coopération peut être signé entre la Fédération et l'ONCFS.

Après débat, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, donne un avis favorable à la signature de ce protocole pour une durée d'un an et pour un coût de l'ordre de 6 160 €.

Le Président est autorisé à signer la future convention de coopération.

## **16 – Cormorans – Comptage officiel et bilan des tirs 2014/2015**

Gilbert DARRAS fait le point sur ce dossier.

### 1) Comptage officiel du 15/01/2015

549 oiseaux comptés contre 1 147 en 2013.

### 2) Tirs campagne 2014/2015 « eaux libres »

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Armançon/Canal de Bourgogne | 109 |
| Serein                      | 19  |
| Cure                        | 10  |
| Agréau/Branlin/Ouanne       | 3   |

**Total :** 141

Le quota était de 150 oiseaux.

-0-0-0-0-0-0-

Le Président mentionne que le Comité de suivi se réunira en Avril/Mai.

Par ailleurs, il précise que dans le cadre de la préparation de l'Assemblée Générale avec M. GRANGER – DDT, celui-ci lui a fait part de sa volonté que l'arrêté 2015 autorisant le tir du cormoran soit pris en septembre.

## **17 – Contrôle des comptes des 16 AAPPMA désignées lors de l'Assemblée Générale du 13/04/2014 – Le point définitif**

Le Président rappelle que MM. BOISSELET, LELOUP, FOUCAULT et GEORGES ont procédé aux divers contrôles.

Pierre-François BOISSELET note que ces contrôles se sont très bien passés et que les comptes présentés sont globalement bien tenus. Seuls quelques ajustements d'organisation ont été conseillés.

Pierre-François BOISSELET tient à préciser qu'une seule AAPPMA a refusé le contrôle (L'Entente Branlin/Ouanne). Bien que cette ex-AAPPMA n'adhère plus à la Fédération, ce fait a été notifié à la DDT. Celle-ci devrait, dans le cadre d'un contrôle administratif, solliciter les comptes de l'ex-AAPPMA Entente Branlin/Ouanne.

## **18 – Assemblée Générale du Groupement EHGO à APPOIGNY, les 10, 11 et 12/04/2015 et point sur la caisse de péréquation « 2014 »**

Chargé par ce Groupement d'organiser sa 34<sup>ème</sup> Assemblée Générale, le Président souligne que 33 Fédérations sur les 35 que compte l'EHGO, seront présentes.

Il indique que Claude ROUSTAN, Président de la FNPF assistera aux travaux de l'EHGO.

A la demande des Présidents de l'EHGO, les 33 Fédérations se rendront le samedi en fin d'après-midi sur le site du futur PDIPN fédéral à VILLEFARGEAU.

Le Président mentionne que les élus des Fédérations seront hébergés aux Hôtels Mercure et Kyriad.

En ce qui concerne la caisse de péréquation « 2014 », le projet de répartition prévoit, pour la Fédération de l'Yonne, une somme de 45 758,41 €.

## **19 – Domaine des Bruyères à VILLEFARGEAU**

### **→ Travaux sur le pavillon pour installation du PDIPN**

Le Président mentionne que les entreprises pour les travaux dans le pavillon ont été choisies.

Il rappelle qu'en premier lieu la DDT avait indiqué qu'une simple déclaration de travaux était nécessaire.

A la suite, il s'est avéré, compte tenu que le pavillon va accueillir du public (statut établissement recevant du public → ERP) un permis de construire était obligatoire. Le dossier a été refait. Le permis de construire sera délivré dans la semaine du 13 au 17/04/2015.

Il souligne que les avis de la sous-commission consultative départementale d'accessibilité et du SDIS (sécurité incendie) ont reçu un avis favorable par rapport au projet envisagé.

Avec l'accord du Maire de VILLEFARGEAU, certains travaux intérieurs ont pu commencer.

Par ailleurs, les gros travaux d'aménagement (abattage d'arbres en particulier), le Conseil d'Administration a retenu le SERVICAT (Etablissement et services d'aide par le travail). Les travaux seront gratuits compte tenu que le bois coupé reviendra à l'établissement en compensation de la main d'œuvre.

## **20 – Points divers**

### **a) Subvention sollicitée par la Ville de VILLENEUVE-SUR-YONNE dans le cadre de l'édition 2015 « La tête dans les étoiles, les pieds sur terre »**

Comme chaque année, la Fédération et l'AAPPMA de VILLENEUVE-SUR-YONNE participent à cette manifestation.

L'aide sollicitée est de 1 500 €. Le Conseil d'Administration décide d'accorder une subvention de 1 000 € (même somme qu'en 2014).

### **b) Agence de l'Eau « Seine Normandie » - Récid'Eau**

Le Président indique que l'Agence de l'Eau a adressé un courrier à la Fédération mentionnant une nouvelle édition des Récid'Eau en 2016 à SENS (14, 15, 16 et 17 Janvier).

Le Conseil d'Administration décide de participer à ces Récid'Eau et également, donne un avis favorable pour renouveler, avec cette Agence, un partenariat local identique à 2014.

### **c) Etude de deux barrages sur le ruisseau de Baulche**

Le Président indique au Conseil d'Administration qu'un accord a été passé entre la commune de PERRIGNY-SUR-BAULCHE et la Fédération de l'Yonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en vue de la réalisation d'une étude sur le devenir de 2 ouvrages situés sur le ruisseau de Baulche et propriétés de la commune de PERRIGNY-SUR-BAULCHE.

Après débat, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres présents, émet un avis favorable à la réalisation de cette étude et donne tout pouvoir au Président Michel BREDEAU pour la réalisation de ce dossier.

Le financement de cette étude sera obtenu auprès de l'Agence de l'Eau et de la FNPF.

**d) Acquisition de terrains à AUXERRE et MONETEAU pour l'aménagement de frayères à brochets**

Suite à la visite du propriétaire au siège fédéral qui a confirmé son intention de vendre ses terrains, notre Chargé d'Etudes Jean-Louis CLERE a souhaité que le Conseil d'Administration se prononce, à nouveau sur ce dossier.

Le coût de ces acquisitions serait le suivant :

- |                                       |            |
|---------------------------------------|------------|
| 1) Terrain « Ile Brûlée » à AUXERRE   | → 5 000 €  |
| 2) Terrain « Les Dumonts » à MONETEAU | → 10 000 € |

**Soit un total de → 15 000 €**

Le Président précise que l'Agence de l'Eau intervient à hauteur de 80 %. La FNPF complète par un financement de 50 % sur les 20 % restant à charge.

Après débat, le Conseil d'Administration donne son accord sur la base des propositions ci-dessus, pour l'achat de ces parcelles.

**e) Manifestations**

Suite à la demande de la Vandoise de PONTIGNY, la Fédération donne son accord pour participer au marché d'automne, avec le jeu sensas, le simulateur, etc...

Par contre, le Conseil d'Administration décide de ne pas participer à la fête de la nature à CHABLIS.

**f) Comité des fêtes de VILLEMER – Prêt du jeu sensas**

Dans le cadre de son vide grenier, le 31 Mai prochain, le Comité des fêtes de cette commune, souhaite mettre la pêche en valeur auprès des jeunes.

A cet effet, il souhaite pouvoir bénéficier du prêt du jeu sensas de la Fédération.

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable.

**g) Achat de cannes à pêche et de lots**

Dans le cadre des manifestations auxquelles participe la Fédération, il est remis divers lots aux jeunes pêcheurs.

A ce titre, le Conseil d'Administration décide de procéder à l'achat de cannes à pêche, stylos, porte-clés, coupes, etc... à hauteur de 3 000 € environ.

**h) Nouveau site Internet**

Le Président souligne que le nouveau site Internet est désormais fonctionnel et invite, à ce titre les élus de la Fédération et des AAPPMA à le consulter.

**i) Pollution du Ru des Fours**

Le Président rappelle que ce dossier n'est toujours pas terminé, du fait que le plaignant et son assureur contestent le montant de la transaction amiable.

A cet effet, Maître REVEST a été consulté à nouveau. Un courrier a été adressé à l'assureur en vue de boucler une fois pour toute l'affaire dont il s'agit.

**j) Dossier Pisciculture de Crisenon – M. PAGEAUD**

Le Président rappelle qu'une somme de 2 000 € est due par M. PAGEAUD (publicités dans les guides de pêche 2012 et 2013 non payées).

Un conciliateur vient d'être désigné pour un règlement à l'amiable, par une ordonnance du Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE, en vue de pouvoir régler tous les créanciers suite à la fermeture de la pisciculture.

Le Président précise qu'un courrier a été adressé à ce conciliateur, mentionnant effectivement les sommes dues.

**k) AAPPMA AVALLON/MORVAN – classement de la Cure en 2ème Catégorie du barrage de Malassis à Sermizelles**

L'AAPPMA d'AVALLON/MORVAN souhaite que le tronçon « Cure » du barrage de Malassis à Sermizelles, actuellement en 1ère Catégorie, soit désormais classé en 2ème Catégorie.

Après débat, le Conseil d'Administration donne un avis favorable à cette demande.

Jean-Louis CLERE préparera à cet effet, un dossier technique pour la DDT.

**l) AAPPMA de SEPEAUX – Création d'un parcours « No-kill »**

Cette AAPPMA veut mettre en place sur une partie de la rivière « Vrin » un parcours no-kill. Suite à l'avis des pêcheurs consultés (91 : oui, 3 : non), l'AAPPMA a sollicité la Fédération pour constituer un dossier à transmettre pour autorisation à la DDT.

Le Conseil d'Administration, après débat, émet un avis favorable à cette demande.

**m) Assemblée Générale des Fédérations 45, 21 et 71**

Pierre-François BOISSELET pour l'Assemblée Générale de la Fédération 45 et Gérard GRAVOUILLE pour les Assemblées Générales des Fédérations 21 et 71 nous font part des différents points principaux abordés lors de ses réunions.

Le Conseil d'Administration prend acte de ces communications.

**n) Bilan financier « 2014 » des AAPPMA**

Le disponible global des AAPPMA fait apparaître un montant de l'ordre de 570 000 € (536 000 € en 2013).



**o) Participation de la Fédération à un dépliant édité par les Amis du Canal du Nivernais**

Ce dépliant, financé à parts égales (300 € chacun) par les Amis du Canal, VNF et les Fédérations de Pêche de la NIEVRE et de l'YONNE, vient d'être édité (voir annexe 6).

**p) Convention annuelle « 2015 » - Agence de l'Eau/Fédération**

Après une réunion entre l'Agence de l'Eau et la Fédération, la convention annuelle « animation » découlant de l'accord cadre « Ministère de l'Environnement/FNPF, devrait être signée prochainement et ce, à hauteur de l'ordre de 70 000 €.

**q) Logo fédéral sur les voitures de la Fédération**

Le Conseil d'Administration décide d'apposer, sur les véhicules de la Fédération, son logo.

**r) Don versé à un garde pêche de la CHARENTE MARITIME**

Suite au versement d'un don de 150 € à un garde pêche de la CHARENTE MARITIME (voir Conseil d'Administration précédent), le Président mentionne que le garde pêche dont il s'agit à adresser un courrier de remerciements ainsi que la Fédération de la CHARENTE MARITIME.

**s) Réunion entre le SIRTAVA, la Fédération et les AAPPMA de l'Armançon**

Le Président indique au Conseil d'Administration que cette réunion a été constructive pour l'ensemble des participants et permettra, à l'avenir de mieux travailler sur les programmes de travaux à réaliser dans les prochains mois et années.

**t) FNPF**

Le Président donne les informations suivantes :

- 1) Les tarifs de la CPMA sur les différentes cartes ne bougeront pas en 2016.
- 2) Le kit emploi, passera à 133 000 € (au lieu de 131 000 €) exceptionnellement pour l'année 2015.
- 3) Un forfait de 4 300 €, pour 2015, sera accordé aux Fédérations en vue d'un renouvellement de matériels informatiques.

**u) Décès de Madame LELOUP, mère de Christian LELOUP – Trésorier Adjoint**

Suite au décès de la mère de Christian LELOUP, la Fédération a été représentée aux obsèques par Gérard GRAVOUILLE. Un coussin a été réalisé.

Le Président indique qu'une carte de remerciements a été adressée par notre Trésorier Adjoint.

## v) Interventions des élus

### Denis DUSSAULT

Demande, pour les étangs de VINNEUF, que compte tenu de plusieurs entrées sur chacun d'eux, qu'il soit mis des panneaux d'informations supplémentaires.

→ Avis favorable du Conseil d'Administration.

- Demande s'il y a de prévu une sortie « Dames » le jour de l'Assemblée Générale.

▪ Le Président lui répond que non.

### Jean-Michel CARIOU

- Demande qui est le nouveau fournisseur officiel pour les tenues des gardes de pêche.

▪ Le Président mentionne que la Fédération Nationale vient de retenir une entreprise. Un courrier sera adressé prochainement aux AAPPMA.

### Gérard RAVELLI

- Il mentionne que le train de bois qui doit descendre l'Yonne et se rendre à PARIS, ne fera pas appel aux pêcheurs (Fédération + AAPPMA).

### Pierre-François BOISSELET

- Demande si la Fédération a sollicité une rencontre avec Monsieur le Préfet qui vient d'être nommé dans notre Département.

▪ Le Président souligne qu'une demande d'entretien va lui être transmise fin Avril/début Mai.

- Indique que l'AAPPMA de SAINT-FARGEAU l'a contacté pour vérifier les comptes des années passées.

▪ Avis favorable du Conseil d'Administration. Le Trésorier se rendra sur place.

### Jean-Paul CORNUCHE

- Précise que le 14 juin, le GPS Morvan organisera le championnat de Bourgogne « Mouche » sur les lots de l'AAPPMA d'ANNAY/MOLAY/STE VERTU.

- Rappelle qu'il s'est rendu en compagnie du Président Fédéral et de Cédric MENGUAL à une réunion sur le tourisme pêche en Morvan à la Maison du Parc à SAINT-BRISSON.

▪ Ce dossier sera régulièrement suivi par notre Chargé de Mission.

### Jacques FONTAINE

- Il nous fait le point sur l'étude menée sur le barrage situé sur la Cure à BESSY-SUR-CURE dans le cadre de la Continuité Ecologique.

→ 3 solutions sont envisagées soit:

▪ Réparation

- Arasement total
- Abaissement du seuil à 40 cm

**Jean BOUCAUX**

- Envisage de rencontrer VNF afin de savoir si cet établissement accepterait que seuls les pêcheurs munis d'un macaron spécial, puissent circuler sur le chemin de halage.

- Se dit inquiet quant à l'arasement de 7 ouvrages (barrages) sur l'Armançon entre TONNERRE et AISY-SUR-ARMANCON.

- Souhaite rencontrer les loueurs de bateaux afin que le prix de la carte hebdomadaire de pêche soit inclus dans le forfait « location ».

- Indique qu'il a participé à 3 réunions avec le SIRTAVA.

La séance est levée à 18 h 15

Le Secrétaire Général,

A. GARREC